

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Juin 2024

Présents : MM. BERMOND COLARD LECOMTE LORET SKANA

Mmes BORNAND BORNE JACQUEMAIN LAVAUX LELIEVRE OBERSON OGOR

Excusés : MM. BENOIT BOUSQUET NOWAK RAVEL Mme NIZZI

Absents : MM. AYMONIER TAILLARD

Procurations : M. Benoit à Mme BORNE, M. BOUSQUET à M. BERMOND, M. NOWAK à M. LORET, M. RAVEL à Mme BORNAND, Mme NIZZI à Mme JACQUEMAIN

Convocations : 20/06/2024

Secrétaire : Mme OBERSON

1 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 Mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – CONTRATS A DUREE DETERMINEE – PERSONNEL COMMUNAL

Présentation de Mme JACQUEMAIN sur les emplois d'été.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de conclure plusieurs contrats à durée déterminée compte tenu d'un surcroît de travail :

- un contrat à durée déterminée d'une durée de 35 heures hebdomadaires, du 17/06/2024 au 28/07/2024 pour l'entretien des espaces verts, bâtiments, voirie (E. MELOT)
- un contrat à durée déterminée d'une durée de 35 heures hebdomadaires, du 29/07/2024 au 25/08/2024 pour l'entretien des espaces verts, bâtiments, voirie (T. MATENCIO-SAMPER)
- un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 70 heures, du 08/07/2024 au 28/07/2024 pour l'entretien des bâtiments scolaires (C. ROYER)
- contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 70 heures, du 08/07/2024 au 28/07/2024 pour l'entretien des bâtiments scolaires (A. GHARIB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour, de conclure ces contrats de travail.

3 – ATSEM

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal des absences potentielles de deux ATSEM à l'automne prochain. M. le Maire propose de pérenniser le contrat d'un agent actuellement en contrat à durée déterminée.

M. LECOMTE demande si le nombre de classe à l'école maternelle reste le même. Réponse affirmative.

Un administré souhaite effectuer un apprentissage au service espaces verts de la commune.

M. LECOMTE précise qu'il s'agit d'une 1^{ère} Bac Pro en alternance, soit un stage une semaine sur deux.

M. LORET souligne qu'il faut connaître les conditions d'apprentissage et voir l'encadrement.

M. SKANA informe qu'au sein de son entreprise, c'est un chef d'équipe qui encadre les stagiaires et qu'il est souhaitable de mettre en place une organisation rigoureuse.

4 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE DES PETITS VOYAGEURS

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion du relais petite enfance des petits voyageurs établie par Familles Rurales.

La convention signée entre les parties (faisant suite à celle signée le 6 Juillet 2016) arrive à échéance le 5 Juillet 2024. Les parties ayant la volonté de poursuivre leur relation contractuelle, il a été décidé de rédiger une nouvelle convention qui tient compte des avenants précédents et de l'évolution de leur relation réciproque ainsi que du contexte législatif.

Après la réalisation d'une enquête locale sur l'évolution des besoins pilotée par un groupe de familles et d'assistantes maternelles Familles Rurales a proposé aux élus du territoire un projet de relais assistantes maternelles itinérant.

La convention a pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation du relais petite enfance itinérant sur le territoire du canton de Boussières et de la commune de Beure à destination des familles des jeunes enfants et des professionnelles de la petite enfance.

Le relais petite enfance est un lieu d'information sur les différents modes de garde existant sur le territoire (accueil individuel et accueil collectif). Il accompagne les familles dans leur choix du mode de garde et renseigne sur les prestations, les droits et les démarches.

Il participe à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et participe au recensement de l'offre et de la demande d'accueil et à la diffusion de ces informations.

Il délivre une information de 1^{er} niveau en matière de droit du travail et oriente parents et professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

Il est un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux enfants et à l'ensemble des professionnels de la petite enfance.

Il facilite l'accès à la formation. C'est un service gratuit pour ses utilisateurs.

La convention est conclue pour une durée de quatre années à compter du 6 Juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 17 voix pour, la convention et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

5 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Budget communal : M. le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses effectuées au mois de Juin 2024.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Marché des 4 villages : le marché aura lieu le 5 Juillet à Montferrand-le-Château.

- 13 Juillet : Le club de foot gère la buvette, la commune s'occupe de la musique. Les feux et lampions sont pris en charge conjointement entre Grandfontaine et Montferrand-le-Château. Il est demandé de l'aide pour l'installation des structures et pour la descente aux flambeaux. Mme LELIEVRE souligne qu'en début d'année, avait été décidé des astreintes pour le personnel communal lors de manifestations ponctuelles. Mme JACQUEMAIN précise qu'après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, il s'avère qu'il ne peut s'agir que d'heures supplémentaires et non d'astreintes.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de peinture de la salle de musculation sont en cours.
- M. LECOMTE informe le Conseil Municipal que les modalités d'accueil des gens du voyage ne seront pas aux normes d'ici 2025
- M. LECOMTE informe le Conseil Municipal que suite aux fortes pluies, les chemins forestiers sont impraticables.
- M. LECOMTE remercie, au nom du club de marche, et de l'activité Pilates, du prêt du préau.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau de permanence pour les élections de dimanche est rempli.
- Une réunion de la commission urbanisme a eu lieu le 19/06 mais la convocation faite le 14/06 n'est pas parvenue aux membres -
- M. le Maire souligne que les trottoirs en bas de la Grande Rue ont été refaits. Il précise qu'il y a un décalage pour la réfection des ralentisseurs (Octobre 2024)
- M. SKANA demande s'il est prévu la réfection des trottoirs Rue de l'Eglise. M. le Maire qu'elle serait envisageable en 2025..

Séance levée à 21 H 30

La secrétaire,

S. OBERSON

Le Maire,

H. BERMOND


